

déi Lénk

Marc Baum
Député

Luxembourg, le 5 juin 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre déléguée des Médias et à Monsieur le ministre des Sports.

Mardi, le 3 juin 2025, nous avons appris par les médias que le sélectionneur de l'équipe nationale de football s'était arrogé le droit d'exclure un journaliste du Quotidien d'une conférence de presse avant les prochains matchs amicaux de la sélection. D'après les informations des différents médias, le sélectionneur n'aurait guère goûté le ton trop critique du journaliste dans son traitement de l'affaire Gerson Rodrigues. Le lendemain, le président de la Fédération luxembourgeoise de football a défendu le choix du sélectionneur lors d'une interview accordée à RTL.

Le fait d'exclure un journaliste d'une conférence de presse est une entrave à la liberté de la presse, et donc une attaque contre un droit fondamental.

Partant je souhaite poser les questions suivants à Madame la ministre déléguée des Médias et à Monsieur le ministres de Sports :

1. Quelle a été votre réaction lorsque vous en avez pris connaissance ?
2. Avez-vous déjà pris contact avec la FLF pour discuter de cet épisode ?
3. Y aura-t-il des conséquences pour le sélectionneur et le président de la FLF, si oui lesquelles ?
4. Comment comptez-vous contrecarrer cette attitude hostile à l'égard du journalisme ?

Avec mes salutations respectueuses,



Marc Baum
Député